*Le Syndicat Ville de ………* *Ville, le …………………………………..*

*……………………………………..*

*59 …  ……………………………*

A

*Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président,*

………………………………………………………………

……………………………………………………………….

*Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président,*

*La loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif au CT, modifient le cadre réglementaire. La notion de paritarisme est supprimée.*

*Par contre, après délibération de l’organe délibérant, les présidences des Comités Techniques peuvent continuer à être de la responsabilité des élus politiques désignés.*

*Le CGT est attachée à cette forme de dialogue sociale.*

*C’est pourquoi nous vous demandons de présenter au prochain conseil municipal (ou assemblée départementale) une délibération maintenant le principe du paritarisme ou récréant ce principe.*

*Dans l’attente de vous lire et vous demandant d’inscrire ce point à l’ordre du jour du prochain CTP de notre collectivité.*

Nous vous prions d’agréer, *Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président, l’expression de nos respectueuses salutations.*

Le secrétaire

Syndicat de ………………..

*Cachet + Signature*